

## DES MÉTIERS ÉLIGIBLES SÉLECTIONNÉS, BÉNÉFICIAINT D'UN RÉEL APPUI A LA FORMATION

Dans le secteur marchand, seuls les métiers identifiés dans l'arrêté préfectoral (voir ci-dessous) sont éligibles aux emplois d'avenir. Établie en concertation avec les OPCA, cette liste correspond aux métiers pour lesquels le potentiel de recrutement à moyen terme pour des

jeunes peu qualifiés est le plus important en Franche-Comté. Pour chacun des métiers identifiés, l'entreprise est donc assurée d'une participation de l'OPCA concernée au financement du plan de formation du jeune, qui s'ajoutera à l'aide apportée par le Conseil Régional.

### CONSTRUCTION ET AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE

ex : plombier, maçon, peintre, technicien de maintenance...

### SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE

ex : agent d'entretien, brancardier, femme de chambre, femme de ménage, lingère, veilleur de nuit, ...

### COMMERCE DE DÉTAIL

ex : vendeur en magasin, caissier, pâtissier, boucher...

### INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

ex : charpenier fer, contrôleur de fabrication, mécanicien monteur, soudeur par point, boulanger, chimiste...

### HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

ex : employé polyvalent de la restauration, hors restauration

...on rapide, employé de l'hôtellerie (réception et hall)...

### COMMERCE, TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

Animateur logistique, conducteur routier...

### MÉTIERS TRANSVERSAUX

ex Conducteur livreur, coursier, préparateur de commande, agent de sécurité...

### AGRICULTURE, SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE

ex : Ouvrier du maraîchage, de l'horticulture ou de la viticulture...

Liste complète sur [www.franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.franche-comte.direccte.gouv.fr)

**Contact** Pôle Emploi, tel : 3995